

PARTIE 1

CONCLUSIONS MOTIVEES

Concernant la composition du dossier, le déroulement et la publicité de l'enquête :

- Composition du dossier :

Le dossier d'enquête publique relatif au projet de réaménagement du pôle gare de Noisy-le-Sec était accessible et compréhensible. Il contenait l'ensemble des éléments requis par la réglementation en vigueur, notamment les pièces nécessaires à l'information du public, conformément aux dispositions de l'article R.123-8 du Code de l'environnement.

Bien que volumineux, le dossier était particulièrement clair et structuré, facilitant l'appropriation des informations par le public. Un effort notable de pédagogie a été réalisé, notamment grâce à un guide de lecture qui permettait de mieux appréhender les enjeux du projet et d'orienter efficacement les lecteurs à travers les différentes pièces du dossier. Ce dispositif a renforcé la transparence et l'accessibilité de l'enquête.

Conclusions du commissaire enquêteur :

Je considère que le dossier soumis à enquête public est, dans son ensemble, complet et lisible.

- Déroulement de l'enquête publique :

L'enquête s'est déroulée du jeudi 07 novembre à 09h00 au lundi 09 décembre à 17h30, soit 33 jours consécutifs.

Le dossier d'enquête, un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ont été déposés au siège de l'enquête au centre administratif de la mairie de Noisy-le-Sec, 1, rue de Chaalons.

Le dossier était consultable par le public au sein du service urbanisme aux jours et heures habituels d'ouverture.

Une version numérique du dossier était également consultable sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/pole-noisylesec>

Les courriers destinés au commissaire enquêteur ont pu être adressés au siège de l'enquête à la mairie de Noisy-le-Sec, centre administratif, 1 rue de Chaalons, 93190 Noisy-le-Sec.

Le public pouvait également transmettre ses observations pendant la durée de l'enquête à l'adresse électronique suivante : pole-noisylesec@mail.registre-numerique.fr

Le commissaire enquêteur a assuré des permanences pour recevoir les observations écrites ou orales et répondre aux demandes d'information du public aux dates et heures suivantes :

Lieu de permanence	Jour	Horaire
Mairie de Noisy-le-Sec - Centre administratif, Salle des permanences, 1, rue de Chaalons 93130 Noisy-le-Sec	Jeudi 7 novembre 2024	09h00 - 12h00
Mairie de Noisy-le-Sec - Centre administratif, Salle des permanences, 1, rue de Chaalons 93130 Noisy-le-Sec	Lundi 9 décembre 2024	14h30 - 17h30
Salle polyvalente Jean Renoir, 9 rue Jean Renoir, 93130 Noisy-le-Sec	Mercredi 20 novembre 2024	16h00 - 19h00
Mairie de Noisy-le-Sec - Hôtel de ville, Salle des permanences, Place du Maréchal Foch 93130 Noisy-le-Sec	Samedi 30 novembre 2024	09h00 - 12h00

Conclusions du commissaire enquêteur :

L'enquête s'est déroulée durant 33 jours consécutifs et quatre permanences ont été organisées afin de recevoir le public, répondre aux interrogations et recueillir des informations.

Au total, ce sont 15 personnes qui se sont déplacés lors des permanences pour rencontrer le commissaire enquêteur, et s'informer du dossier. Les participants ont apprécié de pouvoir bénéficier d'un échange direct permettant de mieux comprendre les enjeux du projet et d'obtenir des explications sur certains aspects techniques. Par ailleurs, 41 observations ont été déposées sur les différents registres.

Bien que mesurée au regard de la taille d'une ville comme Noisy-le-Sec, la participation du public a permis d'exprimer un large éventail de points de vue.

Je considère que le déroulement de l'enquête était satisfaisant.

- Publicité de l'enquête et participation du public

Dans le cadre légal, et conformément à la réglementation, la publicité de l'avis a été faite de la manière suivante :

- Des avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête ont été publiés, par voie d'affiches sur plusieurs sites stratégiques, notamment aux abords de la gare de Noisy-le-Sec, en mairie et en préfecture de Seine-Saint-Denis quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.
- Le commissaire enquêteur a constaté leur présence lors des permanences
- Ces avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête ont été publiés, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci pour l'ouverture de l'enquête dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département.
- Île-de-France Mobilités a mis en place une communication spécifique afin de renforcer l'information du public :
- Diffusion de deux lettres d'information sur le projet en mai et octobre 2024, avec un tirage de 21 000 exemplaires :
- 20 500 exemplaires distribués dans les boîtes aux lettres de la commune.
- 500 exemplaires mis à disposition des partenaires institutionnels (Ville de Noisy-le-Sec, Établissement Public Territorial Est Ensemble, Île-de-France Mobilités).

Conclusions du commissaire enquêteur :

Les dispositifs de publicité mis en place ont permis d'assurer une diffusion large et accessible de l'information, en respectant les exigences réglementaires et en allant même au-delà avec des actions spécifiques visant à informer le public le plus largement possible.

Concernant le réaménagement du pôle gare : infrastructures, accessibilité et sécurité

Le projet de réaménagement du pôle-gare de Noisy-le-Sec est attendu par la population et répond à un besoin de modernisation d'une infrastructure essentielle au maillage des transports en commun en Île-de-France. Les aménagements prévus vont permettre une nette amélioration de la qualité de service pour les usagers, notamment en matière d'accessibilité, de fluidité des déplacements et de renforcement de l'intermodalité.

Les aménagements prévus couvrent plusieurs aspects majeurs, parmi lesquels **la modernisation des infrastructures, la gestion des flux voyageurs, le développement des mobilités douces et l'accessibilité pour l'ensemble des usagers, y compris les habitants du quartier du Petit Noisy.**

L'enquête publique a toutefois mis en lumière plusieurs préoccupations qui méritent d'être prises en compte dans les phases ultérieures du projet, notamment la sécurité des quais, la gestion des flux voyageurs, l'accessibilité aux transports et la cohérence des infrastructures cyclables.

- Modernisation des infrastructures

Le projet intègre des améliorations significatives, notamment avec la création d'une nouvelle passerelle équipée d'ascenseurs, le réaménagement du passage souterrain et la mise en conformité des circulations verticales.

De plus, l'aménagement d'un parvis plus large constitue un atout majeur en offrant davantage d'espace aux flux piétons et en facilitant l'intermodalité. Ce nouvel espace contribuera à une meilleure organisation des déplacements aux abords de la gare et à un confort accru pour les voyageurs.

Conclusions du commissaire enquêteur :

Les aménagements prévus dans le cadre du projet constituent une amélioration substantielle des infrastructures existantes. La création d'une nouvelle passerelle avec ascenseurs, le réaménagement du passage souterrain et l'élargissement du parvis apportent une réponse adaptée aux besoins des usagers en matière d'accessibilité et de fluidité des déplacements.

Ces évolutions permettront de renforcer l'intermodalité et d'améliorer le confort des voyageurs, en favorisant une meilleure circulation des flux aux abords de la gare.

- Sécurité des quais et gestion des flux voyageurs

La sécurité sur les quais constitue une préoccupation majeure pour les usagers et les riverains, en particulier aux heures de forte affluence. Si les contraintes ferroviaires empêchent tout élargissement des quais, il reste indispensable de mettre en place des solutions pour limiter la concentration des voyageurs et fluidifier les déplacements.

L'installation d'une nouvelle passerelle en position centrale répond à cet enjeu en permettant une meilleure répartition des flux. Toutefois, les phases d'études ultérieures devront explorer toutes les marges de manœuvre pour optimiser l'espace disponible sur les quais et améliorer l'organisation des circulations, afin d'assurer une expérience plus fluide et confortable pour les usagers, notamment en période de forte affluence.

Conclusions du commissaire enquêteur :

L'impossibilité d'élargir les quais, due aux contraintes ferroviaires, impose de rechercher des solutions alternatives pour améliorer les conditions d'attente et de circulation des usagers.

L'intégration d'une nouvelle passerelle en position centrale représente une avancée significative en facilitant une répartition plus équilibrée des flux sur l'ensemble des quais. Cependant, il conviendra de poursuivre l'optimisation de ces dispositifs lors des phases ultérieures d'études, afin d'assurer une gestion fluide et sécurisée des déplacements, notamment en tenant compte des périodes de forte affluence et des situations exceptionnelles pouvant générer des concentrations importantes de voyageurs.

- Développement des mobilités douces et stationnement vélo

Le projet accorde une place significative aux mobilités douces avec une augmentation importante du stationnement vélo, portant l'offre à 750 places à terme, dont 480 dès 2026. Cette évolution est cohérente avec les ambitions d'intermodalité et la montée en puissance des déplacements à vélo en Île-de-France. L'approche retenue, basée sur un déploiement progressif et un retour d'expérience, est pertinente pour ajuster l'offre en fonction de la demande réelle.

Conclusions du commissaire enquêteur :

L'importance accordée aux mobilités douces dans le projet de réaménagement du pôle-gare de Noisy-le-Sec s'inscrit dans une dynamique cohérente avec les politiques de développement des transports durables en Île-de-France. L'augmentation de la capacité de stationnement vélo, avec un déploiement progressif permettant d'ajuster l'offre en fonction de la demande, constitue une approche pragmatique et adaptée.

Toutefois, il conviendra de veiller à ce que l'implantation de ces infrastructures ne se fasse pas au détriment des cheminements piétons, qui doivent rester prioritaires compte tenu des usages majoritaires aux abords de la gare.

- Accessibilité à la gare et liaison avec le quartier du Petit Noisy

La configuration retenue pour l'accès aux quais, avec la nouvelle passerelle positionnée au centre, apparaît comme le meilleur compromis possible au regard des différentes contraintes techniques, financières et d'exploitation. Ce positionnement permet une répartition plus équilibrée des flux de voyageurs et un accès optimisé aux quais, évitant ainsi une surconcentration aux extrémités et améliorant la fluidité générale du pôle.

Toutefois, l'absence d'un accès supplémentaire par le nord a suscité des interrogations parmi les habitants du quartier du Petit Noisy. Si les études menées ont conclu que la création d'une passerelle spécifique n'était pas opportune en raison de contraintes techniques importantes (présence d'installations ferroviaires complexes, emprises limitées) et de coûts de réalisation élevés, ce choix ne doit pas occulter les enjeux d'accessibilité pour ce secteur.

En conséquence, et compte tenu du rôle structurant du pont Galliéni, il serait pertinent d'examiner des pistes d'amélioration pour faciliter et sécuriser les déplacements des piétons et des cyclistes sur cet itinéraire. Parmi les ajustements envisageables, on pourrait notamment étudier :

- Un élargissement des cheminements piétons et cyclables sur le pont, afin d'assurer un passage plus confortable et sécurisé, notamment aux heures de forte affluence.

- Des aménagements complémentaires favorisant une meilleure connexion avec la gare, comme un jalonnement clair, des espaces d'attente ou une réorganisation des circulations pour limiter les conflits d'usage.

Ces optimisations pourraient être approfondies dans les prochaines phases d'études, en concertation avec les collectivités locales et les acteurs concernés, afin de garantir une continuité efficace des déplacements et une meilleure intégration du quartier du Petit Noisy au pôle-gare.

Conclusions du commissaire enquêteur :

L'absence d'un accès direct supplémentaire pour les habitants du quartier du Petit Noisy demeure un point de vigilance, notamment en matière de continuité urbaine et de facilité d'accès aux transports. Il sera nécessaire, dans les prochaines étapes, d'approfondir la réflexion sur l'optimisation des liaisons piétonnes et cyclables reliant le quartier et la gare. Une attention particulière devra être portée au pont Gallieni, qui reste l'axe structurant de liaison, afin d'optimiser ses aménagements en concertation avec les gestionnaires de voirie et les collectivités locales.

- Prise en compte des enjeux de sûreté et d'usage des espaces

Bien que la question de la sûreté des abords de la gare et la lutte contre les mésusages (commerce illégal, incivilités, etc.) ne relèvent pas directement de la compétence d'Île-de-France Mobilités, il s'agit d'un enjeu qui ne peut être ignoré dans la conception des aménagements. En effet, la qualité perçue d'un pôle d'échanges et son appropriation par les voyageurs dépendent aussi du sentiment de sécurité qu'il procure.

À cet égard, il est important que les choix d'aménagements futurs prennent en compte ces problématiques, en intégrant des dispositifs adaptés et en associant les autorités compétentes dès la phase de conception. Une réflexion concertée avec les forces de l'ordre, la SNCF et les collectivités locales pourrait permettre d'identifier des leviers concrets pour limiter ces mésusages, qu'il s'agisse d'éclairage renforcé, de contrôle des accès ou d'organisation des flux piétons.

Il convient néanmoins de noter que la réorganisation du parvis haut et l'amélioration des circulations aux abords de la gare devraient naturellement contribuer à limiter ces phénomènes, en favorisant une meilleure répartition des flux et une occupation plus dynamique des espaces.

Conclusions du commissaire enquêteur :

Je considère que les enjeux de sûreté et la prévention des mésusages doivent être pris en compte dès la conception des aménagements. Associer les autorités compétentes (forces de l'ordre, SNCF, collectivités locales) lors des phases ultérieures du projet permettrait d'éclairer certains choix et d'adapter les aménagements en conséquence. Cette concertation pourrait notamment aboutir à la mise en place de dispositifs concrets, tels qu'un éclairage renforcé, une meilleure organisation des flux piétons ou des aménagements dissuasifs, afin de garantir un cadre sécurisé et fonctionnel pour les usagers.

Concernant les déplacements aux abords de la gare

Le projet de réaménagement du pôle-gare de Noisy-le-Sec va modifier les équilibres en matière de déplacements dans le secteur. Il s'inscrit dans une dynamique visant à favoriser l'intermodalité, à améliorer les cheminements piétons et à adapter la circulation routière aux nouveaux usages, notamment avec l'arrivée du prolongement du tram T1.

Toutefois, l'enquête publique a révélé plusieurs préoccupations exprimées par les habitants et les usagers, en particulier concernant l'accessibilité du quartier du Petit Noisy, les ajustements du plan de circulation et la place allouée aux différentes mobilités. Il apparaît donc essentiel de s'assurer que les aménagements retenus permettent un équilibre entre fluidité, accessibilité et sécurité, tout en tenant compte des réalités locales et des attentes des riverains.

Réorganisation du plan de circulation

Le plan de circulation proposé dans le cadre du projet s'inscrit dans la continuité des transformations initiées par le prolongement du tram T1, avec un objectif affirmé de pacification du quartier de la gare et de priorisation des mobilités actives. Il induit cependant des modifications notables des itinéraires empruntés par les automobilistes, notamment en limitant le transit Nord-Sud via le pont Galliéni et la rue Jean Jaurès, et en reportant une partie du trafic vers des axes départementaux.

Si cette approche repose sur des études de circulation détaillées, plusieurs habitants ont exprimé leur inquiétude quant aux conséquences concrètes de ces changements, en particulier pour les résidents du quartier du Petit Noisy, qui devront emprunter des itinéraires plus longs pour rejoindre le centre-ville. Il conviendra donc, dans les phases ultérieures, d'être attentif aux effets réels du nouveau plan de circulation et d'envisager des ajustements si des difficultés particulières sont constatées.

La future étude de déplacements prévue par la Ville de Noisy-le-Sec en 2025 constituera une opportunité pour affiner certains points et ajuster, si nécessaire, la configuration du plan de circulation, en concertation avec les différents acteurs concernés.

Conclusions du commissaire enquêteur :

Je considère que le plan de circulation proposé s'inscrit dans une logique cohérente de réorganisation des flux et de pacification des abords de la gare, en lien avec le prolongement du tram T1. Toutefois, les modifications qu'il induit, notamment pour les résidents du quartier du Petit Noisy, nécessitent un suivi attentif afin d'évaluer leurs effets concrets sur les déplacements quotidiens.

La future étude de déplacements menée par la Ville de Noisy-le-Sec en 2025 constitue une opportunité pour affiner le dispositif en concertation avec les acteurs concernés et s'assurer que les itinéraires alternatifs restent adaptés aux besoins des usagers.

Priorisation des mobilités douces et équilibre des usages

L'enquête publique a mis en évidence des perceptions contrastées quant à la place allouée aux vélos dans le projet. Certains riverains estiment que l'offre prévue, notamment en matière de stationnement, est trop importante au regard des besoins actuels, tandis que d'autres soulignent la nécessité d'accompagner le développement des mobilités douces en anticipant leur montée en puissance.

L'approche évolutive adoptée par IDFM, en réalisant un suivi des usages afin d'ajuster si nécessaire les infrastructures dédiées aux vélos me semble particulièrement pertinente.

Il conviendra également de veiller à ce que les cheminements piétons soient clairement identifiés, continus et sécurisés, notamment dans les phases ultérieures d'études, pour assurer un accès fluide et confortable aux infrastructures du pôle-gare.

Conclusions du commissaire enquêteur :

Je considère que le projet représente une nette amélioration par rapport à l'existant en matière de mobilités douces, en anticipant le développement des déplacements à vélo et en favorisant une intermodalité renforcée.

Toutefois, la cohabitation entre cyclistes et piétons devra être un point de vigilance dans les phases ultérieures du projet. Il conviendra de garantir un équilibre harmonieux entre les différents modes de déplacement, en s'assurant que les cheminements piétons restent clairement identifiés, continus et sécurisés, afin d'éviter les conflits d'usage.

Concernant l'adaptation du projet au changement climatique

Le projet de réaménagement du pôle-gare de Noisy-le-Sec intègre une prise en compte satisfaisante des enjeux liés au changement climatique. Comparé à la situation actuelle, les aménagements prévus marquent une avancée significative en matière de réduction des îlots de chaleur, de gestion des eaux pluviales et de choix des matériaux.

Les efforts réalisés en matière de végétalisation, avec la conservation des alignements d'arbres et l'ajout de nouveaux espaces plantés, ainsi que l'utilisation de revêtements clairs pour limiter l'accumulation de chaleur, participent à une amélioration notable du cadre urbain. De plus, la prise en compte de principes d'écoconception dans la conception des infrastructures et l'optimisation des consommations énergétiques constituent des avancées positives.

Dans l'ensemble, ces éléments permettent de répondre aux préoccupations liées à l'adaptation climatique et constituent une amélioration tangible par rapport à l'existant.

Conclusions du commissaire enquêteur :

Je considère que le projet apporte une amélioration notable par rapport à la situation actuelle en matière d'adaptation au changement climatique. Les efforts engagés en faveur de la réduction des îlots de chaleur, de la gestion optimisée des eaux pluviales et de l'intégration de principes d'écoconception témoignent d'une prise en compte satisfaisante des enjeux environnementaux.

Concernant le dimensionnement du projet et son financement

Le projet de réaménagement du pôle-gare de Noisy-le-Sec repose sur une logique d'anticipation des besoins futurs en transport, mais se confronte à des incertitudes financières et à l'évolution des projets connexes, notamment le prolongement du tram T11. Si Île-de-France Mobilités a fait le choix d'un dimensionnement intégrant dès à présent le T11, ce positionnement peut soulever des interrogations quant à la pertinence d'investir immédiatement dans certaines infrastructures, alors même que le calendrier et le financement du T11 restent fragiles.

Bien que le prolongement du T11 soit inscrit au SDRIF-E, il ne dispose à ce jour d'aucun plan de financement concret. Sa mise en service, envisagée à l'horizon 2035, reste purement hypothétique, d'autant qu'Île-de-France Mobilités n'a pas été en mesure de fournir un calendrier de réalisation en

réponse à la demande du commissaire enquêteur. Cette incertitude pourrait conduire à une situation où des aménagements prévus pour répondre à la présence du T11 se retrouvent sous-utilisés voire inutiles pendant une durée indéterminée, ce qui pose question en matière d'optimisation des investissements publics.

Dès lors, une approche plus progressive et adaptable mériterait d'être envisagée pour limiter les risques financiers. L'idée de phaser les travaux, notamment en différant certaines extensions de la passerelle ou en modulant certains équipements en fonction de l'évolution du projet T11, permettrait de préserver une capacité d'ajustement tout en évitant des investissements trop en avance sur les besoins réels. Cette approche permettrait également de mieux répartir les charges budgétaires dans un contexte économique contraint.

Enfin, la mise à jour du coût prévisionnel du projet, portant le budget à 94,4 millions d'euros, illustre l'impact de la hausse des coûts des matériaux et de l'inflation. Cette actualisation est bienvenue et témoigne d'un effort de transparence, mais elle souligne aussi la nécessité d'un suivi rigoureux des dépenses et d'une priorisation des investissements.

Conclusions du commissaire enquêteur :

Je considère que le dimensionnement du projet repose sur une logique d'anticipation cohérente, mais que l'intégration du prolongement du tram T11 dans la conception des infrastructures pose des questions au regard des incertitudes financières et de calendrier qui entourent ce projet. L'absence d'un plan de financement clair et d'un calendrier précis renforce la nécessité d'une approche plus progressive et adaptable afin de limiter les risques de sous-utilisation de certains aménagements.

Dès lors, il conviendrait d'examiner des modalités permettant de phaser certains investissements liés au T11, notamment en différant certaines extensions d'infrastructures tant que leur pertinence n'est pas confirmée. Une telle démarche permettrait de préserver une souplesse budgétaire et d'éviter des dépenses trop anticipées dans un contexte économique contraint.

PARTIE 2

AVIS

Au regard de mes conclusions motivées et en complément de mon avis formel sur la demande formulée par Ile-de-France Mobilités en vue d'obtenir la déclaration d'utilité publique pour le réaménagement du pôle gare de Noisy-le-Sec, je souhaite appeler l'attention du Maître d'ouvrage sur deux points qui **sans en faire des réserves**, mériteraient d'être pris en compte.

Recommandation n°1 :

Afin de permettre une connexion plus fluide et sécurisée entre le quartier du Petit-Noisy et du pôle gare, je recommande à Ile-de-France Mobilités d'engager une concertation avec les gestionnaires de voirie compétents afin d'examiner les possibilités d'amélioration de la sécurité et du confort des déplacements sur cet itinéraire.

Recommandation n°2 :

Plusieurs contributions ont souligné la persistance de mésusages aux abords de la gare, notamment sur le parvis bas et aux accès secondaires. Ces problématiques, qui incluent le stationnement sauvage, les regroupements informels, les incivilités ou encore le commerce illégal, peuvent affecter le sentiment de sécurité des usagers et nuire à l'attractivité du pôle-gare.

Bien que la gestion de la sûreté relève principalement des forces de l'ordre et des autorités locales, il est essentiel que ces enjeux soient intégrés dès la conception des aménagements afin de prévenir l'apparition de points sensibles propices aux comportements indésirables.

Je recommande ainsi que :

- Les principes de "conception sécurisante" soient intégrés au projet, en privilégiant des espaces ouverts, bien éclairés et visibles, afin d'éviter la création de zones isolées susceptibles d'être détournées de leur usage premier.
- Un groupe de travail dédié à la sûreté soit mis en place, associant la maîtrise d'ouvrage, la Ville de Noisy-le-Sec, les forces de l'ordre et les exploitants du site, afin d'identifier en amont les points de vigilance et d'arbitrer certains choix d'aménagement pour garantir un cadre sécurisé et fonctionnel.

La mise en place de ce groupe de travail permettrait de structurer un dialogue régulier entre la maîtrise d'ouvrage, la Ville, les forces de l'ordre et les exploitants, afin d'anticiper dès la phase de conception les aménagements permettant d'éviter des mésusages et d'adapter les dispositifs de surveillance.

Avis du commissaire enquêteur :

J'émet donc un avis **FAVORABLE** à la déclaration d'utilité publique du projet de réaménagement du pôle-gare de Noisy-le-Sec

Avec les **3 (trois) réserves** suivantes :

Réserve 1 :

Dans un contexte économique contraint et face aux incertitudes qui pèsent encore sur le prolongement du T11, la mise en œuvre des infrastructures spécifiques au T11 (notamment l'extension de la passerelle et les aménagements de correspondance) devra être conditionnée à la sécurisation de son financement et à la confirmation d'un calendrier de réalisation. En l'absence de garanties claires sur ces points, une approche phasée devra être retenue, permettant de programmer les investissements de manière progressive tout en intégrant, dès la conception, des dispositions techniques garantissant la possibilité d'une extension ultérieure cohérente avec l'ensemble du projet.

Réserve 2 :

Les phases d'études ultérieures devront inclure une analyse approfondie des flux voyageurs, aussi bien en situation normale qu'en cas de surcharge ou d'incidents d'exploitation. L'objectif sera d'optimiser la répartition des usagers sur les quais et d'identifier toute marge de manœuvre permettant de limiter les concentrations excessives.

Puisque l'élargissement des quais n'est pas envisageable, toute solution permettant d'améliorer les cheminements et les aménagements de sécurité devra être explorée tout au long de la conception du projet.

Réserve 3 :

Avant toute validation définitive du plan de circulation, une analyse approfondie devra être menée, en concertation avec les collectivités locales, afin d'identifier les éventuels ajustements nécessaires pour garantir un accès fluide au quartier Petit-Noisy et limiter les reports de trafic sur des axes non dimensionnés pour les absorber.

De plus, l'étude des déplacements prévue par la Ville de Noisy-le-Sec en 2025 devra être pleinement prise en compte pour affiner les aménagements et, le cas échéant, apporter des corrections au plan initialement prévu.

Le 09/02/2025 à Le Bourget,

Jordan BONATY

